

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2008

Nous, Maire de la Commune de Saint-Loup-sur-Semouse certifions avoir convoqué le Conseil Municipal le vingt-trois octobre deux mil huit.

L'an deux mil huit, le trente octobre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel LEROY, Maire.

Etaient présents : MRS BORDOT - LEROY Hervé – MME SCHEIFLER - MR JOAQUIM – MME LARRIERE – MR AJOUAOU - MME LARUE – MR BEUGNOT – MME GENCI – MR MILLEROT – MME LAMI – MR NURDIN – MME VERNIER – MRS DUBOIS – DUPAIN – DAVAL – MME GRANDJEAN – MRS AZOU – MOUTON - KUHN.

Absents : MME DOUCET (pouvoir à MME LARUE) MME COURTOIS – MR SABER – MME SIMOES (pouvoir à MR LEROY Michel) MME MUNIER – MR SAIM.

Madame Arlette SCHEIFLER est élue secrétaire de séance.

Le Maire installe Mr KUHN conseiller municipal en remplacement de Mme TERRIER démissionnaire ainsi que Mr SAIM suite au départ de Mme DESPOULAIN.

Le Maire donne la liste des procurations :

- Madame SIMOES Céline à Monsieur LEROY Michel
- Madame DOUCET Edith à Madame LARUE Sabine

Le Conseil adopte le compte-rendu de la séance précédente.

Le Maire rappelle qu'il a été ajouté deux questions supplémentaires à l'ordre du jour à savoir :

- la signature du contrat de bûcheronnage et du devis d'assistance
- signature d'une convention concernant la réalisation de diagnostics pour l'accessibilité aux personnes handicapées des bâtiments et équipements publics.

Le Maire donne la parole à Mr RENARD et Mr DAMON de la société VEOLIA pour présenter le diagnostic de l'usine d'eau potable réalisé par leur service. Ces agents déclarent que notre station fonctionne relativement bien et qu'il conviendrait d'apporter quelques améliorations. Trois grandes priorités ont été définies par cette société (copie ci-joint du diagnostic).

Le Maire demande à cette société de chiffrer ces priorités.

1 – Budgets supplémentaires 2008

a- Budget supplémentaire de la commune

Le Maire présente le budget supplémentaire de la commune. Des crédits supplémentaires ont été inscrits pour un montant global en fonctionnement dépenses et recettes de 158 240.00 € et en investissement dépenses et recettes de 17 989.00 €

A l'unanimité, sauf 5 abstentions (Mme GRANJEAN- MM AZOU – DAVAL – MOUTON – KUHN), le conseil municipal adopte ce budget supplémentaire.

b- Budget supplémentaire du service de l'eau

Le Maire donne lecture du budget supplémentaire de l'eau. Les nouveaux crédits en fonctionnement dépenses et recettes s'élèvent à 8 350.00 € La section d'investissement en dépenses et en recettes sera débitée de – 12 660.00 €

A l'unanimité, sauf 5 abstentions (Mme GRANJEAN- MM AZOU – DAVAL – MOUTON – KUHN), le conseil municipal adopte ce budget supplémentaire.

c – Décisions modificatives au service de l'assainissement et du lotissement champs la chèvre

Le Maire informe qu'il convient de modifier les budgets primitifs 2008 du service de l'assainissement et lotissement du champ la chèvre.

1- Service de l'assainissement :

Fonctionnement dépenses :

- article 6063 Fournitures d'entretien : + 350.00 €
- article 615 Entretien et réparations : + 2 000,00 €
- article 627 Services bancaires et assimilés : 150.00 €
- article 658 Charges diverses de gestion courante : + 14 500.00 €
- article 6611 Intérêts réglés à l'échéance : - 1000.00 €
- article 023 Virement à la section d'investissement : - 16 000.00 €

Investissement dépenses :

- article 2315 Installation, mat. et outillages techniques : - 16 000,00 €
-

Investissement recettes :

- article 021 Virement section de fonctionnement : -16 000.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette décision modificative.

2- lotissement du champ la chèvre :

Fonctionnement dépenses :

- article 6015 Terrains à aménager : + 17 300.00 €
- article 605 Achat mat. Equip. et travaux : + 3 000.00 €

Fonctionnement recettes :

- article 7015 Vente de terrains aménagés : - 6592.00 €
- article 71355 Variation stocks produits : + 26 892.00 €

Investissement dépenses :

- article 3555 Terrains aménagés : +26 892.00 €

Investissement recettes :

- article 16874 Autres dettes communes : + 26 892.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette décision modificative.

2 – Règlement de l'eau

Le Maire rappelle le débat sur le règlement du service de l'eau lors de la séance du 9 septembre 2008. Il présente le règlement définitif pour adoption par le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte ce nouveau règlement.

3 – Remboursement d'une visite poids lourds à un agent

Le Maire propose au Conseil Municipal de prendre en charge le montant de la visite médicale (24, 40 €) concernant Monsieur Daniel COUSIN, agent de maîtrise pour le renouvellement de son permis poids lourds, ce qui est accepté à l'unanimité.

4 – Droit de préemption sur un bâtiment rue du Général Prévost

Le Crédit Agricole de Franche Comté vend ses bâtiments situés rue du Général Prévost. Ces propriétés sont constituées de 3 bâtiments et d'une partie d'un passage commun entre Monsieur Michel ANTOINE et Madame Marilyne TACHET-ORIEL. Ces bâtiments ont été estimés par le service des domaines et la somme de 28 000 € proposée par le vendeur correspond à la valeur vénale réelle et actuelle des biens.

Un courrier a été adressé le 27/07/2008 au Conseil Général concernant le projet de la Commune quant à l'aménagement du carrefour sollicitant l'attribution d'une subvention dans le cadre des amendes de police pour l'acquisition de ces immeubles.

En effet, dans la continuité du projet concrétisé en 2007 par l'acquisition de la maison SEBILLE, la ville envisage la démolition de ces bâtisses afin d'améliorer la visibilité et la sécurité du carrefour. Une déclaration d'intention d'aliéner ayant été adressée par Maître HUMBERT, Notaire à Saint-Loup-sur-Semouse le 27 août 2008, le Maire propose de

préempter sur les propriétés appartenant au Crédit Agricole de Franche Comté, cadastrées sections AI n° 273 – 488 – 490 – 272.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette proposition, donne au Maire l'autorisation de prendre les décisions nécessaires et signer tous documents relatifs à ce projet.

5 – Attribution de subventions

Le Maire propose le versement de subventions aux associations suivantes :

- ADMR : 480 €(accepté à l'unanimité)
- Syndicat d'initiative : 800 €(accepté à l'unanimité)
- UJEL : 3 000 €(4 contre : Mme GRANDJEAN, Mrs DAVAL, AZOU, KUHN et 3 abstentions : Mme LAMI, Mr MOUTON et LEROY Hervé). Mr AZOU aurait souhaité un rapport des actions réalisées par l'association.

6 – Programme de travaux d'assainissement

Le Maire présente le programme de travaux d'assainissement à réaliser sur la Commune sur la période 2009 – 2012.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ce programme de travaux d'assainissement à réaliser sur la Commune sur les années 2009 à 2012.

7 – Renouvellement des contrats d'assurances

A) Le Maire informe que nos contrats d'assurance arrivent à échéance le 31/12/2008. La Commune a confié à la société Protectas une mission d'audits et de conseils en assurances.

Cette société a établi un cahier des charges permettant la mise en concurrence des assureurs sur les différents contrats de la Ville :

- dommages aux biens et risques annexes
- responsabilité et risques annexes
- flotte auto
- risques statutaires du personnel
- protection juridique des agents et des élus.

La consultation a été lancée sous forme de procédure d'appel d'offres ouvert le 6 mai 2008, les réponses des assureurs devant être formulées pour le 30 juin. La commission d'appel d'offres s'est réunie une première fois pour examiner les candidatures. Ensuite une analyse comparative des offres a été réalisée par Mme DURPOIX, de la société Protectas et le rapport présenté à la commission d'appels d'offres le 7 octobre dernier.

Les membres de la commission ont retenu :

- pour le lot n° 1 : dommage aux biens : la SMACL (montant de la prime annuelle : 14 680,47 €TTC)

- pour le lot n° 2 : responsabilité civile : la SMACL (RC 2 354, 92 € et protection juridique annuelle 1 389, 75 €)
- pour le lot n° 3 : flotte automobile : la SMACL (5 345, 93 €)
- **pour le lot n° 4 : risques statutaires – ce lot a été rendu infructueux donc non retenu**
- pour le lot n° 5 : protection juridique des agents et des élus : SARRE MOSELLE / CFDP (136, 95 €)

Il convient d'autoriser le Maire à signer les différents marchés. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer ces différents marchés.

B) Le Maire rappelle que les candidats concernant le lot n°4 « risques statutaires » n'ont pas été retenus et expose l'opportunité pour la Commune de pouvoir souscrire un contrat groupe de ce type par l'intermédiaire du Centre de Gestion, en mutualisant les risques.

Le Maire propose que la commune charge le centre de gestion de la Haute-Saône de souscrire pour son compte des conventions d'assurance, auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie/maladie de longue durée, maternité, disponibilité d'office, invalidité.
- Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : accident du travail, maladie grave, maternité, maladie ordinaire

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la Commune une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2009
- régime du contrat : capitalisation.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le maire à signer les conventions en résultant.

C) Le maire informe que le centre de gestion a déjà procédé au renouvellement du contrat groupe d'assurances statutaires et que la société DEXIA SOFCAP a été retenue. Elle propose un taux de 6, 57 % applicable sur la masse salariale pour le montant de la prime annuelle. Le taux sera fixe pendant 4 ans (durée du contrat).

Il convient de délibérer afin d'autoriser le Maire à signer le certificat d'assurance avec l'assureur sélectionné par le centre de gestion (CNP et DEXIA SOFCAP) ce qui est accepté à l'unanimité.

8 – Cession du matériel SIG

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'acquisition de matériel destiné au système d'information géographique (SIG) par la communauté de communes du Val de Semouse et sa mise à disposition à chacune des communes membres. Ce matériel se compose de :

- un ordinateur OPTIPLEX GX 320 de marque DELL (tour, écran, clavier et souris) – valeur à neuf : 1 086, 77 €TTC. VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31/12/2008 : 652, 10 €
- Une imprimante HP Business Inkjet 2800 – valeur à neuf : 508, 30 €TTC ; valeur nette comptable au 31/12/2008 :305, 07 €

Il est proposé d'approuver la cession de ce matériel par la CCVS à la commune et d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante ce qui est accepté à l'unanimité.

9 – Signature d'une convention relative à la mise en dépôt d'une station fixe d'enregistrement des demandes de titres d'identité et de voyage

Le Maire informe que la Ville accueillera prochainement une station d'enregistrement des données qui permettra l'établissement de passeports biométriques. La Préfecture nous a adressé une convention type relative à cette installation. Elle résume les obligations respectives du Préfet, qui agit au nom de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS), et du maire. Elle sera conclue pour une durée d'un an, et renouvelable par tacite reconduction. Elle pourra être résiliée, à l'initiative des deux parties moyennant un préavis de deux mois.

Le Maire rappelle que l'ANTS prendra en charge le raccordement de la station, sa maintenance, les réparations éventuelles, l'assistance téléphonique ainsi que la formation des agents communaux concernés.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le maire à signer cette convention.

Points supplémentaires inscrit à l'ordre du jour :

1) Contrat de bûcheronnage et de débardage

Mr MILLEROT chargé des forêts présente au Conseil Municipal le contrat de travaux de bûcheronnage et débardage en forêt communale sur les parcelles 60 et diverses pour un montant 7 548.525 €T.T.C.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la signature du contrat de bûcheronnage avec l'entreprise OUDOT Gérard pour un montant de 7 548.525 € T.T.C.

2) Devis d'assistance à l'exploitation des bois façonnés

Mr MILLEROT présente au Conseil Municipal le devis d'assistance à l'exploitation de bois feuillus façonnés, cubage et classement concernant les parcelles 60 et diverses pour un prix estimatif de 1 587.90 HT soit 1 899.13 T.T.C.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte et autorise le Maire à signer ce devis.

3) Convention de groupement de commandes pour la réalisation de diagnostics pour l'accessibilité aux personnes handicapées des bâtiments et équipements publics

Le Maire Informe que La Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a insisté sur l'intégration des personnes handicapées dans la société, notamment par l'amélioration de l'accessibilité des lieux et des services. Il est ainsi prévu l'obligation de réaliser un diagnostic relatif à l'accessibilité des établissements recevant du publics (ERP) tels que les mairies, écoles et des fêtes. Ce diagnostic, qui doit être réalisé avant le 1^{er} janvier 2011, inclut l'estimation du coût des travaux de mise en accessibilité, lesquels travaux sera à effectuer avant le 1^{er} janvier 2015.

Le Maire explique que le Conseil Général de la Haute-Saône a décidé, lors de sa séance du 29 juin 2007, d'apporter un concours financier aux acteurs locaux afin qu'ils puissent mener au mieux et dans les délais impartis leur mission en matière d'accessibilité.

Il a décidé de réaliser, en partenariat avec les collectivités intéressées, un diagnostic des bâtiments et équipements publics préalablement à la réalisation des travaux qui en découleront.

Il convient de mettre en place un groupement de commandes entre le Conseil Général de la Haute-Saône et les collectivités mentionnées dans la convention, afin de coordonner et regrouper la prestation de diagnostic, de réaliser des économies d'échelle et permettre également aux maîtres d'ouvrage de choisir le même prestataire.

Le présent marché de prestations intellectuelles est conclu selon la procédure d'appel d'offres ouvert, conformément à l'article 33 du Code des marchés publics.

Conformément aux dispositions l'article 8-VII du code des marchés publics, la Commission d'Appel d'Offres du groupement est celle du Conseil Général, coordonnateur du groupement.

A l'unanimité le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes.
- autorise Monsieur le Maire à préparer, passer, exécuter et régler le marché.
- autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention du Conseil Général de la Haute-Saône relative au diagnostic accessibilité en s'engageant à réaliser des travaux sur au moins un des équipements diagnostiqués.

Informations diverses :

- Mr BORDOT présente le rapport d'activités 2007 de la communauté de communes du Val de Semouse.

- Mr LEROY informe que le syndicat d'initiative convie les membres du conseil municipal le vendredi 14 novembre à 19h30 dans la grande salle de la mairie pour l'ouverture de la douzième vitrine des arts.

- Mr Le Maire invite les membres du conseil à venir visiter la sablière le jeudi 6 novembre à 10 h 00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.

La Secrétaire,

le Maire,

Arlette SCHEIFLER

Michel LEROY